

SIRET: 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : http://www.assolea.org/edm E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70





RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2018

1 - Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2018 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2018. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 13/01/2018 qui traitait de l'exercice 2017. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2017 – 2018, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2018 – 2019, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont quatre comptes qui sont suivis exactement de la même manière : Le compte de la Caisse d'Epargne de Normandie, le compte LCL (sur lequel nous observons encore des opérations), le compte Paypal et enfin le suivi des opérations locales en espèces à Madagascar.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à 142,54€ en 2018, conformément à la prévision. Pour 2019, nous prévoyons 149,55€, sur la base de l'échéancier de paiement 2019 fourni par la SMACL.

Le 1^{er} avril 2016, l'association a ouvert un compte bancaire auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie. Progressivement, tout ce qui se trouve actuellement sur le compte LCL y est transféré, et ce compte sera fermé dès que possible. Nous avons prévenu nos adhérents, parrains et donateurs de ce changement, mais, malgré nos relances, il aura finalement fallu toute l'année 2018 pour que le basculement soit fait à 100%. Enfin presque : notre assurance prélève encore sur ce compte. Dès le prélèvement 2019 passé (vers mi-février), nous préviendrons l'assurance et ce compte pourra enfin être fermé !

La tenue de notre compte bancaire à la Caisse d'Epargne de Normandie représente des frais, dont le montant s'est établi à **118,80€** en 2018.

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL) représentent moins de 2,5% des dépenses de l'association.

Au 31/12/2018, le solde des comptes s'établit comme suit :

	Compte courant pointé LCL :	2344,17€
	Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	32858,30€
	Compte Paypal:	2018,04€
	Compta Locale à Madagascar :	3793,65€
	Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	220,80€
Total:		41234,96€
Au 31/12/20:	17, le solde des comptes s'établissait comme suit :	
	Compte courant pointé LCL :	1816,71€
	Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	29839,67€
	Compte Paypal ⁽¹⁾ :	1844,77€
	Compta Locale à Madagascar :	887,44€

⁽¹⁾ Ces fonds ont été transférés sur le compte CEN en janvier 2018

A nouveau, on observe que notre solde progresse de manière assez conséquente (+6547,87€). Les informations ci-après permettent une compréhension de cette situation.

298,50€

34687,09€

Nos principales recettes :

Total:

• Les adhésions progressent : 2175€ contre 1775€ en 2017, soit 400€ de plus (18,4% de progression)

Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :

- Les dons progressent : **6937,95€**, contre 5446,03 en 2017, soit 1491,92€ de plus (21,5% de progression)
- Les parrainages reculent légèrement : 3978€, contre 3838€ en 2017, soit 140€ de moins (3,5% de recul)
- La participation au programme « 1 Repas par jour » recule de prime abord : 5933,50€ contre 7050€ en 2017, soit 1116,50€ de moins (15,83% de recul).

Il convient pourtant d'y ajouter la participation spéciale de l'école Charles Péguy, au travers de l'initiative « Opération Bol de Riz », qui a apporté **1643,50€** à l'association en soutien à notre programme d'alimentation.

Au final, le programme « 1 repas par jour » a donc été soutenu à hauteur de **7577€**, soit une progression de 527€ (6,95% de progression).

On voit que nos membres soutiennent fermement nos diverses actions, et il convient de les en remercier chaleureusement. Cet effort soutenu ne se relâche pas, ce qui nous permet de pérenniser notre action et d'en envisager de nouvelles.

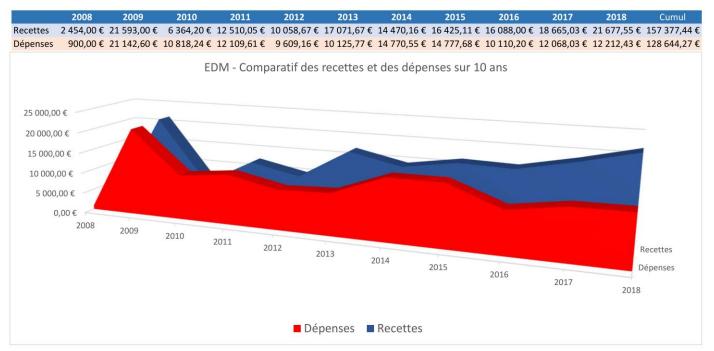
A cette recette de 19044,45€ issue directement de nos membres, il convient d'ajouter les recettes supplémentaires suivantes :

- La vente d'artisanat à Langrune sur Mer, à Lommoye et à Saint Yon ont rapporté un total de 1149,50€.
- En Mars 2018, le cabinet d'avocats Luxembourgeois Bourson-Hupperich nous a fait un don de 350€.
- En Mai 2018, l'Ecole Charles Péguy de Bobigny nous a fait un don de 1643,50€ au titre de l'opération « Bol de Riz ».
- En mai 2018, l'association « Entre Ciel et Terre » nous a fait un don de 500€.
- Notre compte bancaire à la Caisse d'Epargne de Normandie nous a rapporté 30€ en 2018.

Enfin, le taux de change nous est fortement favorable : En 2017 il fallait compter en moyenne 3200 ariary pour 1€, quand le taux moyen de 2018 se situe plutôt à 3800 ariary pour 1€, ce qui, à dépense égale sur place, nous coûte en euros environ 15% de moins qu'en 2017. Il s'agit là d'une tendance lourde : en 2009, le taux était d'environ 2500 ariary pour 1€, soit, sur dix ans, un recul de la monnaie Malgache de l'ordre de 34% face à l'euro. C'est considérable et cela explique également une grande partie de l'évolution de notre solde : chaque année, nous dépensons finalement un peu moins que l'année précédente malgré l'augmentation de nos actions. Cet aspect sera détaillé un peu plus loin.

Un petit dessin valant mieux qu'un long discours, le graphisme ci-après représente l'évolution des recettes et des dépenses de l'association sur dix années.

Les chiffres ci-dessous sont globalisés sur tous nos comptes et intègrent les soldes en espèces.



On voit que nos dépenses générales suivent à peu près nos recettes, tout en restant toujours légèrement en-dessous. Outre les explications ci-dessus, nous nous efforçons en effet de faire preuve d'une grande prudence dans la gestion des fonds qui nous sont confiés, et dont on peut voir ici les effets. Cela nous permet d'absorber les aléas (politiques, climatiques), et aussi de pérenniser nos actions autant que possible.

Nos principales dépenses :

En 2018, nous avons notamment dépensé :

- 5782,13€ au titre de l'opération « 1 Repas par jour », contre 3342,59 en 2017, soit 2439,54€ de plus (42% de progression)
- 3713,12€ au titre des parrainages, contre 3599,86€ en 2018, soit 113,26€ de plus (3,05% de progression). Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement de la moitié des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés, via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires.
- 967,26€ au titre de la santé des enfants, dont 506,49€ en interventions chirurgicales (deux hernies ombilicales), 191,38€ en médicaments, 182,21€ en visites médicales, et 87,18€ en frais de dentiste et ophtalmologiste.
- 223,81€ au titre du salaire du gardien, (qui fait également la cuisine) dont 209,44€ de salaire et 14,37€ au titre de l'OSTIE;
- **1297,66**€ en opérations ponctuelles diverses pour les enfants, dont, entre autres, 75,77€ en blouses, 31,88€ en fournitures scolaires, 261,78€ pour une excursion.
- 261,78€ au titre d'une excursion de fin d'année organisée pour les enfants de SJBS en juillet 2018.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de 30€.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de 60€.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de 100€, dans le cadre de l'opération « un repas par jour ».

Ces trois initiatives rapportent annuellement 2280€ à l'association et consolident ses finances.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

Le principal fait est que l'association intervient désormais sur plusieurs écoles ; Saint Jean Baptiste de la Salle à Merimanjaka (là où notre action a démarré, et que nous n'abandonnons évidemment pas), mais aussi désormais sur les établisements publics de Lohanosy, Tsilazaina et Soanavela, proches de Merimanjaka et faisant partie de la même commune rurale d'Ambohijanaka.

Sur ces établissements, on parle surtout de parrainage à ce stade, selon le système de commission paritaire organisé à SJBS. Une réflexion est toutefois en cours sur l'alimentation.

Cela a représenté en 2018 une dépense de 215,38€ pour Lohanosy, 17,69€ pour Soanavela, et 76,92€ pour Tsilazaina.

L'année 2018 marque le dixième anniversaire de l'association. Pour fêter cet événement, une fête a été organisée à Mauchamps le 1^{er} décembre 2018, qui a réuni une cinquantaine de personnes. Expositions, plats malgaches, échanges divers et spectacle de la troupe Lamako ont été au programme.

Il convient de noter que cette manifestation a été intégralement couverte au plan financier par la contribution de nos visiteurs, qui ont fait montre de générosité envers les artistes et les cuisinières !

De l'avis général, cette manifestation est un grand succès, et nous en remercions tous les participants. Nous prévoyons une fête semblable à Madagascar, probablement pour le mois de novembre 2019.

Cette manifestation sera conduite dans un esprit différent, et nous ne solliciterons pas financièrement les familles.

Depuis mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de 5€, des frais de 0,32€ sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à 4,68€.

Nous avons perçu 2018,04€ en 2018 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de 2052€, soit 33,96€ de frais prélevés à la source.

L'évolution de ce moyen de paiement est en légère progression par rapport à 2017 : la recette par ce moyen s'établissait en effet à 1844,77€, déduction faite de 31,23€ de frais.

Autres faits marquants :

Cette année nous avons renouvelé les blouses des écoliers. Les nouvelles blouses ont été fabriquées sur place, pour un coût global de **75,77€.**

Nous avons procuré des fournitures scolaires, pour trois écoles et des élèves de collège et de lycée précédemment parrainés, pour un montant de **416,86€**.

Une action particulière a été menée sur la santé des enfants : en effet, deux d'entre eux ont dû subir une intervention chirurgicale visant à traiter des hernies ombilicales décelées lors de la visite médicale généralisée. Cette opération ponctuelle a été prise en charge par l'association, pour un montant de 506,49€. Un troisième enfant fait encore l'objet d'un suivi spécifique.

Un travail avec un ophtalmologiste et un dentiste est également lancé, que l'association prend également en charge. Pour 2018 cela a représenté 87,18€.

L'association a participé à une action locale de charité, consistant à offrir un repas à des indigents du village. Ce poste a représenté une dépense de 8,55€ pour l'association.

Enfin, pour préparer l'avenir, l'association a décidé de salarier un intervenant en charge du suivi de la distribution des fonds aux trois écoles sur lesquelles nous intervenons. Mr Zavason, recruté par Gérard et Bodo, se charge désormais de cette tâche sous le contrôle de nos deux membres et de Mme Voahangy Raveloson.

Ce travail a débuté à la rentrée scolaire 2018-2019. Il représente pour l'association une dépense de **25,64€** sur l'exercice 2018. Pour 2019, nous prévoyons donc un budget de l'ordre de 320 Euros sur ce poste précis.

Nous terminerons sur une note un peu plus triste. Le papa de Mme Doriche, une institutrice de SJBS, est décédé. L'association a versé une contribution de soutien à la famille, à laquelle nous renouvelons toute notre sympathie.

Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**, Jean-Luc FORTIN, Trésorier